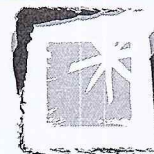


N° DEL/2024-113



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 09 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 2 décembre 2024

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2) : M. BARDOT Claude, M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. COQUILLAUD Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (7) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. POP Ion Octavian,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. Jean-Claude BESSEAU,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme DUBOCHAUD Patricia a donné procuration à M. TRAËN William,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme Marie FRAYSSE.

Objet : Tarifs année 2025 – Inertes et gravats des professionnels en déchetterie

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'en raison de la cessation d'activité de l'ISDI (Installation de Stockage Des Inertes) au 31/12/2024 située au 12 route de Lapleau lieu-dit les Chaux à Rosiers d'Egletons, il est indispensable de créer une nouvelle plateforme bétonnée afin de déposer les gravats et de les évacuer en faisant appel à un prestataire privé.

Ainsi, Il convient de revoir le tarif des apports de gravats et inertes des professionnels pour l'année 2025 en tenant compte des coûts de traitement des inertes qui n'existaient pas auparavant. En effet, depuis toujours les inertes sont déposés puis enfouis sur une parcelle prévue à cet effet.

Par conséquent, le nouveau tarif 2025 des inertes et gravats devra tenir compte de la location, des rotations des bennes et du coût au tonnage du traitement facturés par le prestataire ainsi que des coûts de fonctionnement des agents de déchetterie et du matériel utilisé pour charger les bennes. Ces gravats seront ensuite acheminés à la Carrière Persiani à Bort les Orgues par notre prestataire.

De ce fait, en tenant compte de l'ensemble de ces éléments, il convient de fixer le prix pour les inertes et gravats à 80 € la tonne pour les professionnels du territoire et 96 € la tonne pour les professionnels hors territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'application du tarif 2025 pour les gravats et inertes des professionnels en déchetterie,
- **Autorise** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant aux présentes décisions.

POUR : 40
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 10 décembre 2024
Le Président,**

 Carrefour de l'Épinette
10550
Lapleau
Charles FERRÉ
04 55 21 21 21